

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 472

22 février 2012

SOMMAIRE

Arata S.à r.l.	22610	Frodon S.A.	22640
CETP II TS S.à r.l.	22627	Garage Grasges S.A.	22656
Delta Spain S.à r.l., SICAR	22613	GELF Groblehna (Lux) S.à r.l.	22656
Donau S.à r.l.	22620	GELF Haiger 1 (Lux) S.à r.l.	22656
EPISO CPH S.à.r.l.	22620	Geopark KSA S.à r.l.	22641
Ercy S.A.	22623	Geopark KSA S.à r.l.	22640
Euroflexpack Marketing S.à r.l.	22624	Global Medical Development	22649
Europa Investments Holdings S.A.	22616	Global Refund Holdings Two S.à r.l.	22641
European Jewellers I S.A.	22635	Goodman Cardamom Logistics (Lux) S.à r.l.	22641
Exporun Sàrl	22624	Goodman Cerulean Logistics (Lux) S.à r.l.	22649
FaAbv S.A.	22610	Goodman Cinnamon Logistics (Lux) S.à r.l.	22650
Fadaso S.A.-SPF	22626	Goodman Cobalt Logistics (Lux) S.à r.l.	22616
Fedon Industries S.A.	22626	G.V.R. S.à.r.l.	22640
Felix L.C.S. S.A.	22624	Immo Terres-Rouges Cabinet Immobilier S.à r.l.	22641
Feronia S.A.	22634	L.S.A. S.à r.l.	22639
Ficel Office Center S.A.	22634	L.S.A. S.à r.l.	22640
Fiduciaire DomoLux Sprunck Theobald & Partenaires, Experts Comptables, Socié- té Civile	22625	Metropolitan Trading Corporation S.A.	22626
Financière Daunou 10 S.à r.l.	22625	MS Design S.A.	22623
Financière Daunou 10 S.à r.l.	22616	PepsiCo Group Spotswood Holdings S.C.S.	22642
Financière Eternit S.A.	22634	Rock Ridge RE 33 S.à r.l.	22625
Financière Truck S.à r.l.	22625	Window of Europe AG	22656
Fineur International S.A.	22639	Woodward International SA	22656
Fiscobelux S.A.	22613		
Fitzinvest S.A.	22639		
Fleurs Putz S.A.	22639		
Focus Trading & Services S.à r.l.	22640		
Fontanina Holding S.A.	22634		
FR Barra 1 S.à r.l.	22650		

FaAbv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 120.977.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Danelli Barbara.

Référence de publication: 2012007629/10.

(120008257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Arata S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 166.089.

STATUTS

L'an deux mille douze, le deux janvier.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

Monsieur André MUNSCH, gérant de société, demeurant au 6, rue Joseph Ritter, 57600 Forbach, France.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets, marques, modèles, ou autres droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «ARATA S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Reckange-sur-Mess.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des nonassociés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque membre du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le premier lundi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et libération:

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par l'associé unique, Monsieur André MUNSCH, prénommé.

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant qualifié ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur André MUNSCH, gérant de société, né le 31 mars 1961 à Vallendar, Allemagne, demeurant au 6, rue Joseph Ritter, 57600 Forbach, France.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée au 7a, am Brill, L-3691 Ehlange-sur-Mess.

DONT ACTE, fait et passé à Ehlange-sur-Mess, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Munsch, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 6 janvier 2012. Relation: DIE/2012/216. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007501/151.

(120007842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Fiscobelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 60.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012007647/11.

(120008463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Delta Spain S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 116.321.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of November.

Before Us Maître Joelle Baden, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of Delta Spain S.à r.l., SICAR, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the regime of the SICAR (société d'investissement en capital à risque) Law dated June 15, 2004, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on April 28, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of July 24, 2006 under number 1419. The Articles of Association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER dated February 25, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 848 of April 21, 2009.

The meeting is presided by Mr Gianpiero SADDI, notarial clerck, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

who appoints as secretary Mr Raymond THILL, notarial clerck, residing professionally at the same address.

The meeting elects as scrutineer Mr Gianpiero SADDI, prenamed, residing professionally at the same address.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That all shareholders was convened by letter send by DHL on October 5, 2011.

That it appears from the attendance list, that out of 324,869,565 Class A Shares, 11,401,590 Class B Shares and 3,123,691 Class C Shares,

312,374,589 Class A shares, 11,401,590 Class B Shares and 3,123,691 Class C Shares are duly represented (96,318454% of the share capital) at the present meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforscited agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company from 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and subsequent amendment of article 5 of the bylaws;

2. Acknowledgement of the transfer of the professional address of Mr. Robert BRIMEYER, Class B Manager of the Company, from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with effect August 1st, 2011;

3. Acknowledgement of the transfer of the professional address of Mr. Alan DUNDON, Class B Manager of the Company, from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with effect September 1st, 2011;

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolutions by unanimous vote of the represented shareholders exception for the holder of 780,931 Class B shares, which shareholder abstain.

First resolution

The meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and to subsequently amend Article 5 of the bylaws, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad."

Second resolution

The meeting resolves to acknowledge the transfer of the professional address of Mr. Robert BRIMEYER, Class B Manager of the Company, from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg with effect as of August 1st, 2011.

Third resolution

The meeting resolves to acknowledge the transfer of the professional address of Mr. Alan DUNDON, Class B Manager of the Company, from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg with effect as of September 1st, 2011.

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mil onze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de sa consoeur empêchée Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière reste dépositaire du présent acte

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Delta Spain S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par la loi sur la SICAR (société d'investissement en capital à risque) du 15 Juin 2004, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch en date du 28 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1419 du 24 juillet 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 848 du 21 avril 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

qui désigne comme secrétaire Mr Raymond THIL, clerc de notaire, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mr Gianpiero SADDI, précité.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que tous les associés ont été convoqués lettres envoyées par DHL en date du e 5 octobre 2011.

Qu'il ressort de la liste de présence que sur les 324.869.565 parts de classe A, 11.401.590 parts de classe B et 3.123.691 parts de classe C, représentatives du capital social,

312.374,589 parts de classe A, 11.401.590 parts de classe B et 3.123.691 parts de classe C sont représentées à la présente assemblée (soit 96,318454% du capital social).

L'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les points portés à l'ordre du jour précité, duquel les actionnaires reconnaissent avoir eu connaissance et qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et modification subséquente de l'article 5 des Statuts de la Société;
2. Constatation du transfert de l'adresse professionnelle de Monsieur Robert BRIMEYER, gérant de catégorie B, de 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2011;
3. Constatation du transfert de l'adresse professionnelle de Monsieur Alan DUNDON, gérant de catégorie B, de 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011;
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivantes de l'unanimité des associés représentés, à l'exception du détenteur de 780.931 parts de classe B qui s'est abstenu:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et de modifier en conséquence l'article 5 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger"

Deuxième résolution

L'assemblée décide de constater le transfert de l'adresse professionnelle de Monsieur Robert BRIMEYER, gérant de catégorie B, de 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2011.

L'assemblée décide de constater le transfert de l'adresse professionnelle de Monsieur Alan DUNDON, gérant de catégorie B, de 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi, R. Thill et J. Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 novembre 2011. LAC/2011/51988. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007569/141.

(120007762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Goodman Cobalt Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 135.988.

—
EXTRAITS

L'adresse professionnelle du conseil de gérance concernant:

Mr Daniel Peeters a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Mr Dominique Prince a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Mr Paul Huyghe a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Changement d'adresse concernant l'associé suivant:

Il est noté qu'en date du 1^{er} décembre 2011, Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l. SICAR a changé d'adresse et se trouve au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mailys Egan

Mandataire

Référence de publication: 2012007666/21.

(120007856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Financière Daunou 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.898.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 122.738.

—
Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Référence de publication: 2012007633/10.

(120008201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Europa Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 15.291.

—
In the year two thousand and eleven,

On the twenty-ninth day of December,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "EUROPA INVESTMENTS HOLDINGS S.A.", having its registered office in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, incorporated by deed of notary Frank BADEN, then residing in Luxembourg, on 27 July 1977, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations" C, number 245 of 25 October 1977, modified by deed of the prenamed notary BADEN on 24 November 1977, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations" C, number 12 of 20 of January 1978, modified by deed of the prenamed notary BADEN on 13 December 1977, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations" C, number 34 of 23 February 1978, modified by deed of the prenamed notary BADEN on 15 April 1981, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations" C, number 128 of 30 June 1981, modified by deed of the prenamed notary BADEN on 28 July 1982, published in the 1977 40 01398 "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations" C, number 259 of 20 October 1982, modified by deed of notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on 8 July 2002, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations" C, number 1406 of 27 September 2002, which deed was rectified by deed of the prenamed notary SECKLER on 14 October 2002, but not published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations" C, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 15,291, with a corporate share capital of five million Euro (EUR 5,000,000.00), represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of two hundred fifty Euro (EUR 250.00) each.

The meeting is presided over by Mr. Thierry REMACLE, "réviseur d'entreprises agréé", residing professionally in Capellen,

who appoints as secretary Mrs. Angélique WARLIER, private employee, residing professionally in Capellen.

The meeting elects as scrutineer Ms. Laurence GOUDESEUNE, private employee, residing professionally in Capellen.

The board having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary. The said attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda:

Agenda:

1. Report of the statutory auditor on the annual accounts as at 31 December 2009.
2. Report of the statutory auditor on the annual accounts as at 31 December 2010.
3. Presentation and approval of the annual accounts as at 31 December 2009.
4. Presentation and approval of the annual accounts as at 31 December 2010.
5. Discharge to the statutory auditor.
6. Discharge to the board of directors.
7. Decision to put the company into liquidation.
8. Appointment of the liquidator and definition of its powers.
9. Miscellaneous.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to approve the report by the statutory auditor for the fiscal year that ended on 31 December 2009.

Second resolution:

The general meeting resolves to approve the report by the statutory auditor for the fiscal year that ended on 31 December 2010.

Third resolution:

The general meeting resolves to approve the annual accounts of the company as at 31 December 2009 and resolves to carry forward the loss for the year amounting to eleven million one hundred seventy-two thousand three hundred thirteen Euro (EUR 11.172.313,00).

Fourth resolution:

The general meeting resolves to approve the annual accounts of the company as at 31 December 2010 and resolves to carry forward the loss for the year amounting to twelve thousand six hundred fifty-seven Euro (EUR 12.657,00).

Fifth resolution:

The general meeting resolves to grant discharge to the statutory auditor of the company in respect of his duties and functions for the years that ended on 31 December 2009 and on 31 December 2010.

Sixth resolution:

The general meeting resolves to approve and ratify all the acts of the directors of the company from 1 January 2009 to 31 December 2010 and resolves to grant discharge to the board of directors in respect of their duties and functions for the years that ended on 31 December 2009 and on 31 December 2010.

Seventh resolution:

The general meeting resolves to proceed to the immediate dissolution of the company "EUROPA INVESTMENTS HOLDINGS S.A." and resolves to pronounce its liquidation as of today.

Eighth resolution:

The general meeting resolves to appoint as sole liquidator of the company, Mr. Dirhem Addo SAEED, Managing Director of Longulf Trading (UK) Ltd, residing professionally in GB-NW8 6BN London, Prince Albert House, 2, Kingsmill Terrace.

The general meeting resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended,
- the liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the general meeting of shareholders if the latter is required,
- the liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the company,
- the liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate as part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

Le vingt-neuf décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROPA INVESTMENTS HOLDINGS S.A.", avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 Juillet 1977, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 245 du 25 octobre 1977, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire BADEN en date du 24 novembre 1977, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 12 du 20 janvier 1978, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire BADEN en date du 13 décembre 1977, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 34 du 23 février 1978, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire BADEN en date du 15 avril 1981, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 128 du 30 juin 1981, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire BADEN en date du 28 juillet 1982, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 259 du 20 octobre 1982, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 8 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1406 du 27 septembre 2002, lequel acte a été rectifié suivant acte reçu par le prédit notaire SECKLER en date du 14 octobre 2002, mais non publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 15.291, au capital social de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,00), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry REMACLE, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à Capellen,

qui désigne comme secrétaire Madame Angélique WARLIER, employée privée, demeurant professionnellement à Capellen.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Laurence GOUDESEUNE, employée privé, demeurant professionnellement à Capellen.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire aux comptes relatif aux comptes annuels au 31 décembre 2009.
2. Rapport du commissaire aux comptes relatif aux comptes annuels au 31 décembre 2010.
3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
4. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010.
5. Décharge à accorder au commissaire aux comptes.

6. Décharge à accorder au conseil d'administration.
7. Mise en liquidation de la société.
8. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.
9. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport du commissaire aux comptes pour l'année fiscale au 31 décembre 2009.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport du commissaire aux comptes pour l'année fiscale au 31 décembre 2010.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 et décide de reporter le montant total de la perte qui s'élève à un montant de onze millions cent soixante-douze mille trois cent treize euros (EUR 11.172.313,00).

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 et décide de reporter le montant total de la perte qui s'élève à un montant de douze mille six cent cinquante-sept euros (EUR 12.657,00).

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de donner décharge au commissaire aux comptes pour sa mission compte tenu de ses obligations et fonctions pour les années fiscales se terminant au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010.

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide d'approuver et ratifier tous les mandats du conseil d'administration à partir du 1 janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2010 et décide de donner décharge au conseil d'administration pour sa mission compte tenu de ses obligations et fonctions pour les années fiscales se terminant au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010.

Septième résolution:

L'assemblée générale décide de procéder à la dissolution immédiate de la société "EUROPA INVESTMENTS HOLDINGS S.A." et décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Huitième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la société, Monsieur Dirhem Addo SAEED, Directeur Général de Longulf Trading (UK) Ltd, demeurant professionnellement à GB-NW8 6BN Londres, Prince Albert House, 2, Kingsmill Terrace.

L'assemblée générale décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées,
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des associés dans les cas où elle est requise,
- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société,
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une version française; sur demande desdits comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: T. Remacle, A. Warlier, L. Goudeseune, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2011. Relation: LAC / 2011 / 59268. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007624/186.

(120007708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

EPISO CPH S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 142.465.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2009 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 1^{er} juillet 2010, sous la référence L100094394. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007619/12.

(120008233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Donau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.027.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of December.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held a meeting of the shareholders of Donau S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 25 September 2008 by Me Joseph Elvinger, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.027 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 2550, page 122380 dated 18 October 2008 and have been amended for the last time by a notarial deed drawn up by Me Joseph Elvinger, on 7 November 2008, published in the Mémorial on the 1st of December 2008 number 2874 page 137944. The Articles have not been amended since.

The meeting is presided by Mr Gianpiero SADDI, employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary, Mr Raymond THILL, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer, Mr Gianpiero SADDI, prenamed.

The bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The names of the shareholders represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed ne varietur by the proxyholders of the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that the one thousand five hundred (1,500) shares representing the whole share capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to amend the object clause of the Company, i.e. article 3 of the articles of association of the Company (the "Articles") as follows:

" **Art. 3. Object.**

3.1 The Company's sole object is:

3.1.1 to hold interests and participations in Luxembourg or foreign entities the sole object and purpose of which is, according to their articles or constitutional documents, to acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate ("Real Estate Companies"); and/or

3.1.2 to hold interests and participations in Luxembourg or foreign entities the sole object of which is, according to their articles or constitutional documents, to hold interests and participations in Real Estate Companies; and/or

3.1.3 to directly invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate.

3.2 To serve the object of the Company, the Company may perform all operations and all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose, by including, but not limited to, granting of loans to companies within the meaning of 3.1 above, in which it has a direct or indirect interest and by encumbering its assets and assigning and pledging claims from legal relationships relating to its assets as security for loans taken up by the Company, it being understood that (i) as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of the Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS, the Company will only enter into such transactions which do not result in a breach of the investment powers and restrictions applicable to the Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS and (ii) the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector."

2. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolution is taken unanimously:

Sole resolution

The meeting of the shareholders resolves to amend the object clause, i.e. article 3 of the Articles of the Company as follows:

" Art. 3. Object.

3.1 The Company's sole object is:

3.1.1 to hold interests and participations in Luxembourg or foreign entities the sole object and purpose of which is, according to their articles or constitutional documents, to acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate ("Real Estate Companies"); and/or

3.1.2 to hold interests and participations in Luxembourg or foreign entities the sole object of which is, according to their articles or constitutional documents, to hold interests and participations in Real Estate Companies; and/or

3.1.3 to directly invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate.

3.2 To serve the object of the Company, the Company may perform all operations and all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose, by including, but not limited to, granting of loans to companies within the meaning of 3.1 above, in which it has a direct or indirect interest and by encumbering its assets and assigning and pledging claims from legal relationships relating to its assets as security for loans taken up by the Company, it being understood that (i) as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of the Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS, the Company will only enter into such transactions which do not result in a breach of the investment powers and restrictions applicable to the Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS and (ii) the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1300.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour de décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée des associés de Donau S.à r.l. (la "Société") une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée selon acte notarié du notaire Joseph Elvinger en date du 25 septembre 2008, ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.027 et dont les statuts (les "Statuts") furent publiés au Mémorial

C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 18 octobre 2008 numéro 2550 page 122380 et furent modifiés par un acte du notaire Joseph Elvinger, le 7 novembre 2008, publié au Mémorial du 1^{er} décembre 2008 numéro 2874 page 137944. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Mr Gianpiero SADDI, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire Mr Raymond THILL, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme Scrutateur Mr Gianpiero SADDI, précité.

Le bureau étant formé, le Président déclare et requiert du notaire qu'il acte que:

I.- Les noms des associés représentés à l'assemblée, les procurations des associés représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration ne varient, une fois signées par les mandataires des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que les mille cinq cents (1.500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Décision de modifier la clause d'objet de la Société (article 3) qui sera dorénavant lue comme suit:

" Art. 3. Objet.

3.1 Le seul objet de la société est:

3.1.1 de détenir des intérêts et participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères, dont le seul objet est, conformément à leur statuts ou documents statutaires, d'acquérir, détenir, administrer, gérer, développer, louer et disposer d'immobilier (les "Sociétés Immobilières"); et/ou

3.1.2 de détenir des intérêts et participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères, dont le seul objet est, conformément à leur statuts ou documents statutaires, de détenir des intérêts et participations dans des Sociétés Immobilières; et/ou

3.1.3 d'investir directement dans, acquérir, détenir, administrer, développer, louer et disposer de biens immobiliers.

3.2 Afin de réaliser l'objet de la Société, la Société pourra accomplir toutes opérations et toutes transactions nécessaires à la réalisation de son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet, en ce compris, sans limitation, d'octroyer des prêts à des sociétés, dans le sens de l'article 3.1. ci-dessus, dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, en grevant ses biens et en transférant et en mettant en garantie les créances issues de relations liées à ses biens en tant que garanties pour tous prêts contracté par la Société, étant entendu (i) qu'aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte d'Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS de telles activités n'aient pas pour effet de violer ni les pouvoirs des investisseurs ni les restrictions applicables à Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS et (ii) que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier."

2. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée des associés décide de modifier la clause d'objet de la Société qui sera dorénavant lue comme suit:

" Art. 3. Objet.

3.1 Le seul objet de la société est:

3.1.1 de détenir des intérêts et participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères, dont le seul objet est, conformément à leur statuts ou documents statutaires, d'acquérir, détenir, administrer, gérer, développer, louer et disposer d'immobilier (les "Sociétés Immobilières"); et/ou

3.1.2 de détenir des intérêts et participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères, dont le seul objet est, conformément à leur statuts ou documents statutaires, de détenir des intérêts et participations dans des Sociétés Immobilières; et/ou

3.1.3 d'investir directement dans, acquérir, détenir, administrer, développer, louer et disposer de biens immobiliers.

3.2 Afin de réaliser l'objet de la Société, la Société pourra accomplir toutes opérations et toutes transactions nécessaires à la réalisation de son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet, en ce compris, sans limitation, d'octroyer des prêts à des sociétés, dans le sens de l'article 3.1. ci-dessus, dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, en grevant ses biens et en transférant et en mettant en garantie les créances issues de relations liées à ses biens en tant que garanties pour tous prêts contracté par

la Société, étant entendu (i) qu'aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte d'Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS de telles activités n'aient pas pour effet de violer ni les pouvoirs des investisseurs ni les restrictions applicables à Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS et (ii) que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier."

Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement EUR 1300.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte soit dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de ces mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire des personnes comparantes, connues du notaire par son nom, prénom, statut marital, lieu de résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2012. Relation: LAC/2012/691. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Releveur (signé): pd. Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007007/166.

(120007665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Ercy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 115.522.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 23 septembre 2011 à 15.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité la démission de M. Josef STIRNIMANN de son poste d'Administrateur.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer comme nouvel Administrateur de catégorie A:

Monsieur Robert CUYPERS, Administrateur de Sociétés, demeurant à B-2900 Schoten, Bremdreef 34

qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012007620/16.

(120007747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

MS Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.008.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 janvier 2012

1. L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateurs de Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que la démission en tant que Commissaire aux comptes de Co-Ventures S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

2. L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Roland Dupré, directeur de sociétés, demeurant 19, Rangwee à L-2412 Howald et la société Aworld Administration Inc., ayant son siège social Road Town à Tortola (Iles Vierges Britanniques). Socogesco International S.A., ayant son siège social 80, rue des Romains à L-8041 Strassen, est nommé nouveau Commissaire aux comptes. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

3. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg au 84, Grand-Rue à L-1660 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012009072/22.

(120009822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Euroflexpack Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 90, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 99.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROFLEXPACK MARKETING

90, Esplanade de la Moselle

L-6637 Wasserbillig

Luxembourg

Signature

LE GERANT

Référence de publication: 2012007621/15.

(120008513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Exporun Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8691 Roullingen, 14, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 130.567.

Extrait de résolutions de l'associé unique du 28/12/2011

Résolutions

Il résulte de la décision de l'associé unique Monsieur Michael NISEN que:

- Le siège social de la société est transféré du 24, Route d'Erpeldange, L-9518 WEIDINGEN, au 14, Am Duerf, L-8691 ROULLINGEN,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2012007627/15.

(120008222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Felix L.C.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.999.

EXTRAIT

En date du 28 Novembre 2011, le Conseil d'Administration coopte Monsieur Vincent CORMEAU, administrateur de sociétés, né le 29 Août 1960 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 3 rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg en remplacement de Monsieur David RAVIZZA, administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin en 2013.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007630/14.

(120008056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Financière Truck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 730.325,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.128.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007634/10.

(120008176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Fiduciaire DomoLux Sprunck Theobald & Partenaires, Experts Comptables, Société Civile, Société Civile.

R.C.S. Luxembourg E 3.253.

EXTRAIT

Il en résulte d'une décision du domiciliataire une dénonciation de siège, prise en date du 22 décembre 2011, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2011, relation: EAC/2011/17763, de la société suivante:

Fiduciaire DomoLux Sprunck Theobald & Partenaires, Experts-comptables, Société civile

RC E 000 3253

Avec effet immédiat.

Pétange, le 10 janvier 2012.

Pour extrait conforme

RAIATEA FINANCE SA

Référence de publication: 2012007631/15.

(120007936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Financière Daunou 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.898.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 122.738.

Les comptes consolidés au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Référence de publication: 2012007632/12.

(120008200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Rock Ridge RE 33 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.668.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants de catégorie A de la Société, Monsieur Lewis SCHWARTZ et Monsieur James L. VARLEY, doivent se lire désormais comme suit:

- 100, West Putnam Avenue, 06830 Connecticut, Greenwich, Etats-Unis d'Amérique

L'adresse professionnelle du gérant de catégorie A de la Société, Monsieur Nicholas Alec Geoffrey BUTT, doit se lire désormais comme suit:

- 5, Savile Row, W1S 3PD Londres, Royaume-Uni

b) Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 novembre 2011

En date du 23 novembre 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Sandra EHLERS de son mandat de gérant de catégorie B de la Sociétés avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Christoph TSCHEPE, né le 6 avril 1979 à Trier, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Rock Ridge RE 33

Signature

Référence de publication: 2012009164/27.

(120010064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Fadaso S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 51.084.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2011.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2012007636/12.

(120008351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Fedon Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.770.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 11 janvier 2012

La démission de Monsieur Angelo DE BERNARDI de ses fonctions d'administrateur est acceptée.

Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

FEDON INDUSTRIES S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2012007638/16.

(120008150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Metropolitan Trading Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 32.006.

Rücktritt des Verwaltungsratsmitglieds

Herrn Dr. David Lohmann

2, Place Dargent

L-1413 Luxembourg

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 31.05.2011:

„Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Rücktritt des Herrn Dr. David Lohmann als Mitglied des Verwaltungsrates zum 31.05.2011“

Wahl zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates von

Herrn Carl-Egbert Stever

2, Place Dargent

L-1413 Luxembourg

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 31.05.2011:

„Es wird beschlossen Herrn Carl-Egbert Stever zum neuen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen. Sein Mandat endet wie das der übrigen Mitglieder mit Datum der im Jahre 2013 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss per 31.12.2012 befindet.“

Der vorgesehene Beschluss wurde einstimmig angenommen.

Luxembourg, den 16.01.2012.

Metropolitan Trading Corporation
Société Anonyme

Référence de publication: 2012009360/26.

(120010123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

CETP II TS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.054.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of December

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

CETP II Participations S.à r.l. SICAR, a Luxembourg private limited liability company, submitted to the SICAR regime law, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 130 698 and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, by virtue of a proxy given on December 13th, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

Art. 1. There is hereby formed between the subscriber and all these who may become members in the future, a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies as the Company and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name «CETP II TS S.à r.l.».

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of two shareholders, the Company's shares are freely transferrable between such two shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one (hereinafter the "Sole Manager") or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be partners. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of any two Managers or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, but only within the limits of such power.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of two Managers, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of two Managers.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting. The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written or verbal notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, email, telegram or telex of each manager.

Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, email, telegram or telex another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, email, telegram or telex.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary or any one to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the board of managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, email, telegram or telex at the registered office of the Company.

Any and all managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to identify each other and hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the sole manager or the board of managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty first of December two thousand twelve.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, CETP II Participations S.à r.l. SICAR, prenamed declared to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred (€12,500), so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mr Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957, in New York, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Ms Erica Herberg, Principal, born June 8, 1974, in the State of North Carolina, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr David B. Pearson, Managing Director, born on December 13, 1968, in Washington D.C., United States of America, with professional address at 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, United States of America.

- CETP II Managing GP Holdings, Ltd., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-204470 and having its registered office at Walker SPV Ltd., Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le treize décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CETP II Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130 698 et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 13 décembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (ci-après la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur

fournir toute assistance. La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de société que le société et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «CETP II TS S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg Ville (Grand Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesure provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€12.500 -) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision du ou des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre ces deux associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions de par la Loi et sans préjudice quant aux dispositions de la loi du 5 Août 2005 sur les contrats de garanties financières.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité des trois quarts du capital social. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité, de la faillite ou de la dissolution de l'associé unique ou de l'un quelconque des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ciaprès, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature du gérant unique, et dans le cas de pluralité des gérants, par (ii) la signature conjointe de deux Gérants ou (iii) par la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement un pouvoir limité.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence des deux Gérants et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif de deux Gérants.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant pourra participer aux réunions du conseil de gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courrier, télégramme, ou télex. Un gérant pourra également mandater un autre gérant afin qu'il le représente par téléphone, la confirmation écrite dudit mandat pouvant se faire ultérieurement. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie courrier, télégramme ou télex.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le conseil de gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dument prises à une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance. Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courrier, télégramme ou télex au siège social de la Société.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique, par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se s'identifier et se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le ou les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant sur le registre des associés. Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi sur les Sociétés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille douze.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CETP II Participations S.à r.l. SICAR, susnommée, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12,500) parts sociales et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents Euros (€12,500) par versement en espèces de douze mille cinq cents Euros (€12,500).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Monsieur Christopher Finn, administrateur de sociétés, né le 6 juillet 1957 à New York, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

- Madame Erica Herberg, Principal, née le 8 juin 1974 dans le Carolina, (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

- Monsieur David B. Pearson, administrateur de sociétés, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505 Etats-Unis.

- CETP II Managing GP Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée, soumise au droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-204470, et ayant son siège social Walker SPV Ltd., Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du

notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17688. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012006986/377.

(120006966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Feronia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 82.556.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012007640/10.

(120008349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Ficel Office Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 85.739.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012007641/9.

(120007953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Financière Eternit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 32.491.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2011

(...)

"Le mandat d'administrateur de Monsieur Dirk Jacobs, domicilié à 1700 Dilbeek (Belgique), Achter d'Abdij 36, vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014, statuant sur les comptes de l'exercice 2013. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 mai 2011.

Karin DUBOIS

Mandataire

Référence de publication: 2012007644/17.

(120008094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Fontanina Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 22.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012007653/9.

(120007850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

European Jewellers I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.031.

In the year two thousand and eleven on the tenth of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of a joint stock company (société anonyme) established and existing in Luxembourg under the name "EUROPEAN JEWELLERS I S.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 41, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155031, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of July 26, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2098, dated October 6, 2010, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 11, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2650, dated December 3, 2010.

The meeting is chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg;

The chairman appointed as secretary Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg;

The meeting elected as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented by virtue of eight (8) proxies given under private seal, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at one hundred thirty-nine million seventy-two thousand six hundred sixty-six Euro (EUR 139.072.666,00) are present or represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the date of the general annual meeting of the shareholders;
2. Subsequent amendment of article 13, first paragraph of the Company's articles of association;
3. Acknowledgement of the resignation of Mr. Bruno Candelier in his quality as director of the Company;
4. Appointment of a new director of the Company in replacement;
5. Acknowledgement of the new composition of the board of directors of the Company;
6. Removal of the statutory auditor of the Company;
7. Appointment of an independent auditor of the Company;
8. Subsequent amendment of article 20 of the Company's articles of association;
9. Miscellaneous.

IV. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the date of the general annual meeting of shareholders, so that it shall henceforth be held on the thirtieth of the month of September of each year.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the meeting resolves to amend article 13, first paragraph of the Company's articles of association, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 13.** The annual general meeting of the shareholders shall be held on the thirtieth of the month of September at 2:00 p.m at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting."

Third resolution

The meeting resolves to acknowledge the resignation of Mr. Bruno CANDELIER, company director, born on May 28, 1969 in Cholet, France, residing at 4 rue Marbeau, 92210 Saint Cloud, France, from his position as category B director of the Company, with immediate effect, and to grant him discharge for the execution of his mandate until the date of his resignation.

Fourth resolution

The meeting resolves to appoint APAX PARTNERS S.A., a joint-stock company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 45, avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16, France and registered with the Commercial Register of Paris under number 309 044 840, represented for such purposes by Mr. Bruno CANDELIER, prenamed, as new category B director of the Company, with immediate effect and until the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2016.

Fifth resolution

Further to the above mentioned resignation and appointment, the meeting resolves to acknowledge that the board of directors of the Company will thus be composed as follows:

Category A Directors:

- Mr. Yuri PIZZASEGOLA, company director, born on April 8, 1972 in Piacenza, Italy, with professional address at Via F.lli Gabba 1/a, 20121 Milan, Italy;
- Mr. Christophe GAMMAL, economist, born on August 9, 1967, in Uccle, Belgium, residing at 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Peter GRAHAM, accountant, born on July 20, 1949 in Leeds, United Kingdom, residing at 11, rue Schauwenburg L-8092 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Kristel SEGERS, company director, born on October 8, 1959, in Turnhout, Belgium, residing at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Category B Director:

- APAX PARTNERS S.A., prenamed;

Category C Director:

- QUALIUM INVESTISSEMENT, a French company simplified by shares (société par actions simplifiée), incorporated and existing under the laws of France, with registered office at 41, avenue de Friedland, 75008 Paris, France and registered with the Commercial Register of Paris under number 394 791 115, in its capacity as category C director, represented for such purposes by Mr. Jacques PANCRAZI, company director, born on May 21, 1965 in Marseille, France, with professional address at 148, rue de l'Université, 75007 Paris, France.

The Company shall be bound in any circumstances by the joint signatures of two (2) directors, one of whom shall necessarily be a Category A Director.

Sixth resolution

The meeting resolves to acknowledge the resignation with effect as of September 30, 2011, of Mr. Davy BEAUCE, accountant, born on December 30, 1981 in Messancy, Belgium, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, from his position as statutory auditor of the Company, and to grant him discharge for the execution of his mandate.

Seventh resolution

The meeting resolves to appoint Deloitte S.A., a joint stock company (société anonyme) established and existing under the Luxembourg Laws, with registered office at 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67895, as independent auditor of the Company, with effect as of September 30, 2011, and until the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2012.

Eighth resolution

Pursuant to the above mentioned resignation of the statutory auditor and the subsequent appointment of an independent auditor, the meeting resolves to amend accordingly article 20 of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 20.** The Company is supervised by one or several independent auditor appointed by the general meeting of shareholders among the members of the Institut des Reviseurs d'Entreprises. The general meeting of shareholders will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which shall not exceed six (6) years."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau, who are known to the notary by his full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination "EUROPEAN JEWELLERS I S.A." (ci-après, la Société), ayant son siège social au 41, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155031, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 26 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2098, en date du 6 octobre 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 11 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2650, en date du 3 décembre 2010 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée, avec adresse professionnelle au 1B5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de huit (8) procurations sous-seing privé, et le nombre d'actions détenues sont renseignées sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à cent trente-neuf millions soixante douze mille six cent soixante-six Euro (EUR 139.072.666,00), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires;
2. Modification consécutive de l'article 13, premier paragraphe des statuts de la Société;
3. Acte de la démission de M. Bruno Candelier en qualité d'administrateur de la Société;
4. Nomination d'un nouvel administrateur de la Société en remplacement;
5. Acte de la nouvelle composition du conseil d'administration de la Société;
6. Révocation du commissaire de la Société;
7. Nomination d'un réviseur d'entreprise agréé de la Société;
8. Modification consécutive de l'article 20 des statuts de la Société;
9. Divers

IV. L'actionnaire, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de façon à ce qu'elle soit tenue le trente du mois de septembre de chaque année.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 13, premier paragraphe des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit le trente du mois de septembre à 14:00 heures, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans la convocation."

Troisième résolution

L'assemblée décide de prendre acte de la démission de M. Bruno CANDELIER, administrateur de sociétés, né le 28 mai 1969 à Cholet, France, avec adresse au 4 rue Marbeau, 92210 Saint Cloud, France, en sa qualité d'administrateur de catégorie B de la Société, avec effet immédiat, et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer APAX PARTNERS S.A., une société anonyme constituée et existant sous les lois françaises, avec adresse au 45, avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16, France et enregistrée auprès du Commerce du Registre des Sociétés de Paris sous le numéro 309 044 840, dûment représentée à cet effet par M. Bruno CANDELIER, susnommé, en qualité d'administrateur de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2016.

Cinquième résolution

Suite à la démission et à la nomination précédentes, les actionnaires prennent acte de la nouvelle composition du conseil d'administration de la Société, comme suit:

Administrateurs de Catégorie A:

- M. Yuri PIZZASEGOLA, administrateur de sociétés, né le 8 avril 1972 à Piacenza, Italie, et ayant son adresse professionnelle Via F.lli Gabba 1/a, 20121 Milan, Italie;
- M. Christophe GAMMAL, économiste, né le 9 août 1967, à Uccle, Belgique, et résidant au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer, Grand Duché de Luxembourg;
- M. Peter GRAHAM, comptable, né le 20 juillet 1949 à Leeds, Royaume Uni, et résidant au 11, rue Schauwenburg L-8092 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg; et
- Mme Kristel SEGERS, administrateur de sociétés, née le 8 octobre 1959 à Turnhout, Belgique, résidant au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

Administrateur de Catégorie B:

- APAX PARTNERS S.A., susnommée;

Administrateur de Catégorie C:

- QUALIUM INVESTISSEMENT, une société française par actions simplifiée, constituée et existant sous les lois françaises, ayant son siège social au 148, rue de l'Université, 75007 Paris, France et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro 394 791 115, dûment représentée à cet effet par M. Jacques PANCRAZI, administrateur de sociétés, né le 21 mai 1965 à Marseille, France, ayant son adresse professionnelle au 148, rue de l'Université, 75007 Paris, France

La Société sera en toute circonstance valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, dont un doit nécessairement être un Administrateur de Catégorie A.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission avec effet au 30 septembre 2011 de M. Davy BEAUCE, comptable, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en sa qualité de commissaire de la Société, et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer Deloitte S.A., une société anonyme constituée et existant sous les lois luxembourgeoises, avec adresse au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et enregistrée auprès du Commerce du Registre des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, en qualité de réviseur d'entreprise agréée de la Société, avec effet au 30 septembre 2011 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2012.

Huitième résolution

En conséquence de la démission du commissaire et de la nomination conséquente d'un réviseur d'entreprise agréé, l'assemblée décide de modifier conformément l'article 20, paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 20.** La Société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise agréés nommés par l'assemblée générale parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. L'assemblée générale des actionnaires fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15397. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012007626/224.

(120007742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Fineur International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 31.267.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINEUR INTERNATIONAL S.A.

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2012007646/12.

(120007786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Fitzinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.905.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Danelli Barbara.

Référence de publication: 2012007648/10.

(120008254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Flours Putz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 12, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 67.595.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012007649/10.

(120008170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

L.S.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 150.182.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales du 1^{er} mai 2010 entre FARAD INTERNATIONAL S.A., société Luxembourgeoise ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4 rue Beck et LIFE SETTLEMENT ADVISORS Sagl,

société Suisse ayant son siège social à CH-6901 Lugano, Via F. Soave 9, que 500 (cinq cent) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune, ont été cédées avec effet au 1^{er} mai 2010 par FARAD INTERNATIONAL S.A. à LIFE SETTLEMENT ADVISORS Sagl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007746/14.

(120007937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Focus Trading & Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 149, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 74.164.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Danelli Barbara.

Référence de publication: 2012007651/10.

(120008253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Frodon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 101.176.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FRODON S.A.

Référence de publication: 2012007655/10.

(120008408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

G.V.R. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perle, 4, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 99.095.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012007657/10.

(120008424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Geopark KSA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.244.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012007658/10.

(120008192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

L.S.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 150.182.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales du 30 avril 2010 entre LIFE SETTLEMENT ADVISORS Sagl, société Suisse ayant son siège social à CH-6901 Lugano, Via F. Soave 9 et FENICE INVESTIMENTI S.A., société Suisse ayant son siège social à CH-6901 Lugano, Via Cattedrale 9, que 501 (cinq cent une) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune, ont été cédées avec effet au 30 avril 2010 par LIFE SETTLEMENT ADVISORS Sagl à FENICE INVESTIMENTI S.A..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007747/14.

(120007937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Geopark KSA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.244.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012007659/10.

(120008193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Global Refund Holdings Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 89.247.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012007660/9.

(120008472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Goodman Cardamom Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 164.559.

EXTRAITS

L'adresse professionnelle du conseil de gérance concernant:

Mr Daniel Peeters a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Mr Dominique Prince a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Changement d'adresse concernant l'associé suivant:

Il est noté qu'en date du 1^{er} décembre 2011, Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l.. SICAR a changé d'adresse et se trouve au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mailys Egan

Mandataire

Référence de publication: 2012007662/20.

(120007860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Immo Terres-Rouges Cabinet Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 14, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 90.643.

Changement d'adresse

L'adresse actuelle de Monsieur Eric Leclerc, associé gérant de la société, et à 31, rue de la Fontaine. F-57300 Hagon-dange,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2012.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts Comptables et Fiscaux

Référence de publication: 2012007710/15.

(120007998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

PepsiCo Group Spotswood Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 1.000.033,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 163.853.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of November.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners of PepsiCo Group Spotswood Holdings S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.853, having a unit capital of one million thirty-one United States Dollars (USD 1,000.031) (the Partnership). The Partnership was incorporated on September 28, 2011 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The agreement governing the Partnership (the Agreement) have been amended on November 11, 2011 pursuant to a deed of the same notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared the following parties:

1) PepsiCo Group, a cooperative company (société coopérative) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.793, being the general partner (gérant commandité) of the Partnership (the General Partner),

represented by Nicolas Marchand, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2) PepsiCo Middle East Investments B.V., a private limited liability company under the laws of the Netherlands ('besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid'), having its official seat in Utrecht, the Netherlands, and its office address at 3542 EB Utrecht, the Netherlands, Zonnebaan 35, registered with the trade register of the Chamber of Commerce under number 30166396, being the sole limited partner (associé commanditaire) of the Partnership (the Limited Partner),

represented by Nicolas Marchand, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(the General Partner and the Limited Partner are hereinafter collectively referred to as the Partners)

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Partners, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I the Partners hold all the units in the unit capital of the Partnership therefore the entire unit capital of the Partnership is represented at the present Meeting so that the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

II the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1 Amendment to clause 4 of the agreement governing the Partnership (the Agreement), so that it shall henceforth read as follows:

" 4. Object.

4.1 The object of the Partnership is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or enterprises in any form whatsoever. The Partnership may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Partnership may lend funds to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies.

4.2 The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting."

2 Increase of the unit capital of the Partnership by an amount of two United States Dollars (USD 2), in order to bring the unit capital from its present amount of one million thirty-one United States Dollars (USD 1,000,031), represented by ten (10) GP common units of one United States Dollar (USD 1) each, one million one (1,000,001) LP common units of

one United States Dollar (USD 1) each, ten (10) preferred units of one United States Dollar (USD 1), each, and ten (10) non voting units of one United States Dollar (USD 1), each, to one million thirty-three United States Dollars (USD 1,000,033), by way of issuance of two (2) new LP common units of one United States Dollar (USD 1) each.

3 Subscription for and payment of the unit capital increase specified in item 2. above.

4 Subsequent amendment to clause 5.1 of the Agreement in order to reflect the unit capital increase adopted under item 2. above.

5 Amendment to the register of partners of the Partnership in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of general partner of the Partnership to proceed on behalf of the Partnership to the registration of the newly issued units in the register of partners of the Partnership.

6 Miscellaneous.

Ill these facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, after the foregoing has been discussed and approved by the Meeting, the Meeting unanimously resolves to waive the convening notices, the Partners considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance and decides on the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend clause 4 of the Agreement so that it shall henceforth read as follows:

" 4. Object.

4.1 The object of the Partnership is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or enterprises in any form whatsoever. The Partnership may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Partnership may lend funds to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies.

4.2 The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting."

Second resolution

The Meeting resolves to increase the unit capital of the Partnership by an amount of two United States Dollars (USD 2), in order to bring the unit capital from its present amount of one million thirty-one United States Dollars (USD 1,000,031), represented by ten (10) GP common units of one United States Dollar (USD 1) each, one million one (1,000,001) LP common units of one United States Dollar (USD 1) each, ten (10) preferred units of one United States Dollar (USD 1), each, and ten (10) non voting units of one United States Dollar (USD 1), each, to one million thirty-three United States Dollars (USD 1,000,033), by way of issuance of two (2) new LP common units of one United States Dollar (USD 1) each..

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription for and the full payment of the unit capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

The Limited Partner, represented as stated above, declares to subscribe for two (2) newly issued LP common units of one United States dollar (USD 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in kind (the Contributions) consisting of:

(i) 100% of the membership interests in the capital of Meadowlark Holdings LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of Delaware, and having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, registered with the Commercial Register of Wilmington, Delaware under number 3285639 (Meadowlark);

(ii) 100% of the membership interests in the capital of Goldfinch Holdings LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of Delaware, and having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, registered with the Commercial Register of Wilmington, Delaware under number 3285636 (Goldfinch);

(iii) 6,000 shares A, par value one United States Dollar (USD 1--) each, numbered 1 through 6,000, and 88,510 shares B, par value one tenth United States Dollar (USD 0.10) each, numbered 1 through 73,530; 73,838 through 78,829; 83,345 through 87,246; 96,985 through 98,053; 101,704 through 102,485; 104,327 through 108,561 in the capital of PepsiCo Finance (Antilles B) N.V., a private limited liability company under the laws of Curacao, having its official seat in Curacao and its office address at World Trade Centre, Suite TM.I.23, Piscadera Bay, Curacao, registered with the Commercial Register of Curacao under number 44847(0) (PFAB), representing 100% of the issued capital of PFAB;

(iv) 25,002 shares in the capital of PepsiCo Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (société à responsabilité limitée), having its registered

office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.338 (PHL), with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, representing 100% of the shares of PHL; and

(v) (i) a receivable that the Limited Partner has against PHL and (ii) a receivable that the Limited Partner has against Egmont Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.161 (EHL) having together an aggregate value of eight hundred twelve million nine hundred three thousand six hundred and twenty United States Dollars (USD 812,903,620.-);

The contribution in kind of the Contributions from the Limited Partner to the Partnership, having an aggregate value of fifty-four billion one hundred seventy-two million nine hundred forty-one thousand eight hundred and seventeen United States Dollars (USD 54,172,941,817.-), shall be allocated as follows:

- (i) an amount of two United States Dollars (USD 2) to the LP common unit capital account of the Partnership; and
- (ii) an amount of fifty-four billion one hundred seventy-two million nine hundred forty-one thousand eight hundred and fifteen United States Dollars (USD 54,172,941,815.-) to the LP common unit capital reserve account of the Partnership.

The value of the Contributions contributed to the Partnership has been certified to the undersigned notary by a balance sheet dated as of November 16, 2011 signed for approval by the management of the Limited Partner (the Balance Sheet) and a certificate dated November 16, 2011 issued by the management of the Limited Partner and acknowledged and approved by Meadowlark, Goldfinch, PFAB, PHL and EHL, which states in essence that:

1. "The Limited Partner is the owner of the Contributions.
2. The shares included in the Contributions are fully paid-up.
3. The receivables included in the Contributions are certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible).
4. The Limited Partner is solely entitled to the Contributions and possesses the power to dispose of the Contributions.
5. None of Contributions is encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributions and none of the Contributions is subject to any attachment.
6. There exist no pre-emption rights or any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the Contributions be transferred to him.
7. Based on generally accepted accounting principles, the aggregate value of the Contributions is at least equal to fifty-four billion one hundred seventy-two million nine hundred forty-one thousand eight hundred and seventeen United States Dollars (USD 54,172,941,817.-) and since the valuation was made, no material changes have occurred which would have depreciated the contributions made to the Partnership.
8. Any formalities or transactions which, pursuant to the laws applicable to the Contributions, may be required for a transfer of the full ownership of the Contributions to the Partnership, shall be effected forthwith. The Partnership shall, insofar as necessary, fully cooperate to effect the transfers.
9. If, by the time of the Contributions, the transfer of the Contributions to the Partnership is not fully effected in the relevant country, the transfer by contribution of the Contributions to the Partnership shall have effect to the fullest economic extent according to Luxembourg law. As from the day of the Contributions, the Contributions are entirely for the account and risk of the Partnership.
10. All formalities required under the laws of Luxembourg and the relevant applicable laws subsequent to the contribution in kind of the Contributions to the Partnership will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contributions in kind."

The General Partner, the Limited Partner and the Partnership intend and agree to treat the contributions of the shares of PFAB, the shares of PHL, the receivable against PHL and the receivable against EHL as a transaction that qualifies for treatment under Section 351 of the U.S. Internal Revenue Code of 1986, as amended, and any comparable provisions of applicable state or local law. Following the Contributions, Snack-Foods Holdings C.V., an entity organized under the laws of the Netherlands (Snack-Food Holdings), will be treated as directly owned by the Partnership (through Meadowlark and Goldfinch) for US federal income tax purposes and the General Partner, the Limited Partner, the Partnership and Snack-Food Holdings intend to file or cause to be filed with an effective date following the date of the Contributions, an election to treat Snack-Food Holdings as an entity disregarded as separate from its owner for U.S. federal income tax purposes (Election). Accordingly, the General Partner, the Limited Partner, the Company and Snack-Food Holdings intend and agree to treat the contribution of the membership interests in Meadowlark and Goldfinch and the Election as constituting a "reorganization" within the meaning of Section 368 of the U.S. Internal Revenue Code of 1986, as amended, and any comparable provisions of applicable state or local law.

Such Balance Sheet and certificate, after signature in varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Meeting resolves to record that further to the above Contributions made by the Limited Partner to the Partnership, the Units of the Partnership and the respective unit reserve accounts are globally allocated as follows:

PepsiCo Group

(i) ten (10) GP Common Units and the GP Common Units capital reserve account in an aggregate being a total of USD 51,454,625.00

PepsiCo Middle East Investments B.V.

(ii) one million and three (1.000.003) LP Common Units of USD 1.00 each and the LP Common Units capital reserve account in aggregate being a total of USD 55,756,949,648.00;

(iii) ten (10) Preferred Units of USD 1.00 each and Preferred Units capital reserve account in aggregate being a total of USD 3,500,000,000.00;

(iv) ten (10) Non Voting Units of USD 1.00 each and the Non Voting Units capital reserve account in aggregate being a total of USD 10,000,000.00;

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend clause 5.1 of the Agreement in order to reflect the adopted increase of the unit capital, which will henceforth read as follows:

" **5.1.** The subscribed unit capital of the Partnership is set at one million thirty-three United States Dollars (USD 1,000,033) represented by:

a) ten (10) common units of one United States Dollar (USD 1.-) each held by the General Partner (the GP Common Units); and

b) one million three (1,000,003) common units of one United States Dollar (USD 1.-) each held by the Limited Partner (the LP Common Units); and

c) ten (10) preferred units of one United States Dollar (USD 1), each held by the Limited Partner (the Preferred Units); and

d) ten (10) non voting units of one United States Dollar (USD 1), each held by the Limited Partner (the Non Voting Units).

The GP Common Units, the LP Common Units, the Preferred Units and the Non Voting Units, the Units."

Fifth resolution

The Meeting resolves to empower and authorize any director of the General Partner of the Partnership each acting individually, to amend the register of partners to reflect the above mentioned increase of the unit capital of the Partnership and to register the newly issued units in the register of partners of the Partnership.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (7,000.-EUR).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize novembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de PepsiCo Group Spotswood Holdings S.C.S., une société en commandite simple régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.853, et ayant un capital d'un million trente-et-un dollars américains (USD 1.000.031) (la Société). La Société a été constituée le 28 septembre 2011 suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Le contrat qui régit la Société (le Contrat) a été modifié suivant un acte du même notaire le 11 novembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties suivantes ont comparu:

1) PepsiCo Group, une société coopérative constituée et régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.793, en sa qualité d'associé commandité et gérant de la Société (le Commandité), représentée par Nicolas Marchand, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2) PepsiCo Middle East Investments B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, dont le siège officiel se situe à Utrecht, Pays-Bas et son adresse commerciale à Zonnebaan 35, 3542 EB Utrecht, immatriculée au registre commercial de la Chambre de Commerce sous le numéro 30166396, en sa qualité d'associé commanditaire unique de la Société (le Commanditaire), représentée par Nicolas Marchand, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(le Commandité et le Commanditaire sont ci-après désignés ensemble comme les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. les Associés détiennent toutes les parts dans le capital social de la Société, de sorte que l'intégralité du capital social est représentée à la présente Assemblée et qu'en conséquence la Société peut valablement délibérer et décider de l'ensemble des points à l'ordre du jour dont les participants reconnaissent avoir préalablement été informés;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la clause 4 du contrat qui régit la Société (le Contrat) de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La Société peut prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés.

4.2 La description ci-dessus est à prendre dans son sens le plus large et la liste est non exhaustive.

2. Augmentation du capital social souscrit d'un montant de deux dollars américains (USD 2) afin de porter le capital social de son montant actuel d'un million trente-et-un dollars américains (USD 1.000.031), représenté par dix (10) parts ordinaires de commandité d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, un million une (1.000.001) parts ordinaires de commanditaire d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, dix (10) parts préférentielles d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et dix (10) parts sans droit de vote d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, à un million trente-trois dollars américains (USD 1.000.033), par l'émission de deux (2) nouvelles parts ordinaires de commanditaire de la Société d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social définie au point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente de la clause 5.1. du Contrat afin d'y refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur du gérant commandité de la Société, afin de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

6. Divers

III. Ces faits exposés ont été reconnus comme exacts par l'Assemblée qui, après avoir discuté et approuvé ce qui précède, a décidé de renoncer aux formalités de convocation. Les Associés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance et ont décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la clause 4 du Contrat de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La Société peut prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés.

4.2 La description ci-dessus est à prendre dans son sens le plus large et la liste est non exhaustive.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de deux dollars américains (USD 2) afin de porter le capital social de son montant actuel d'un million trente-et-un dollars américains (USD 1.000.031), représenté par dix (10) parts ordinaires de commandité d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, un million

une (1.000.001) parts ordinaires de commanditaire d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, dix (10) parts préférentielles d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et dix (10) parts sans droit de vote d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, à un million trente-trois dollars américains (USD 1.000.033), par l'émission de deux (2) nouvelles parts ordinaires de commanditaire de la Société d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits,

Le Commanditaire, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux deux (2) parts ordinaires de commanditaire de la Société nouvellement émises d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune et déclare les libérer par un apport en nature (les Apports) se composant de:

(i) 100% de sa participation dans le capital de Meadowlark Holdings LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Delaware, et dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, inscrite au Registre Commercial de Wilmington, Delaware sous le numéro 3285639 (Meadowlark);

(ii) 100% de sa participation dans le capital de Goldfinch Holdings LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Delaware, et dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, inscrite au Registre Commercial de Wilmington, Delaware sous le numéro 3285636 (Goldfinch);

(iii) 6.000 actions A, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, numérotées 1 à 6.000 et 88.510 actions B, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, numérotées 1 à 73.530; 83.345 à 87.246; 96.985 à 98.053; 101.704 à 102.485; 104.327 à 108.561 dans le capital de PepsiCo Finance (Antilles B) N.V., une société régie par les lois de Curaçao, ayant son siège social à World Trade Centre, Suite TM.I.23, Piscadera Bay, Curaçao, immatriculée au Registre Commercial de Curaçao sous le numéro 44847(0) (PFAB), représentant 100% du capital émis de PFAB;

(iv) 25.002 parts sociales dans le capital de PepsiCo Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.338 (PHL), et ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, représentant 100% des parts sociales de PHL; et

(v) (i) une créance que le Commanditaire a envers PHL et (ii) une créance que le Commanditaire a envers Egmont Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B157.161 (EHL), ayant ensemble une valeur consolidée de huit cent douze millions neuf cent trois mille six cent vingt dollars américains (USD 812.903.620).

La contribution en nature des Apports du Commanditaire à la Société, d'une valeur totale de cinquante-quatre milliards cent soixante-douze millions neuf cent quarante-et-un mille huit cent dix-sept dollars américains (USD 54.172.941.817,00) seront affectés de la manière suivante:

(i) un montant de deux dollars américains (USD 2) au compte de capital des parts ordinaires de Commanditaire de la Société; et

(ii) un montant de cinquante-quatre milliards cent soixante-douze millions neuf cent quarante-et-un mille huit cent quinze dollars américains (USD 54.172.941.815,00) au compte de réserve des parts ordinaires de Commanditaire de la Société;

La valeur des Apports contribués à la Société a été certifiée au notaire instrumentant par un bilan daté du 16 novembre 2011 signé pour accord par la gérance de l'Associé Commanditaire (le Bilan) et un certificat daté du 16 novembre 2011 émis par la gérance de l'Associé Commanditaire et reconnu et approuvé par Meadowlark, Goldfinch, PFAB, PHL et EHL, qui indique essentiellement que:

«1. L'Associé Commanditaire est le propriétaire des Apports.

2. Les actions/parts sociales comprises dans les Apports sont entièrement libérées.

3. Les créances comprises dans les Apports sont certaines, liquides et exigibles et dues à échéance.

4. L'Associé Commanditaire est le seul titulaire des Apports et possède le droit de disposer des Apports.

5. Aucun des Apports n'est grevé d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Apports et aucun des Apports n'est soumis à une servitude.

6. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Apports lui soient cédés.

7. Sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur totale des Apports est au moins égale à cinquante-quatre milliards cent soixante-douze millions neuf cent quarante-et-un mille huit cent dix-sept dollars américains (USD

54.172.941.817,00) et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié les apports faits à la Société.

8. Toutes les formalités ou transactions, qui, en vertu des lois applicables aux Apports, peuvent être nécessaires au transfert de la pleine propriété des Apports à la Société, seront effectuées immédiatement. La Société coopérera, dans la mesure du nécessaire, pour effectuer les transferts.

9. Si, au moment des Apports, le transfert des Apports à la Société n'est pas entièrement effectué dans le pays concerné, le transfert des Apports à la Société prendra pleinement effet en droit luxembourgeois. A dater du jour des Apports, les Apports sont entièrement à charge et risque de la Société.

10. Toutes les formalités requises en droit luxembourgeois et autres droits applicables concernés consécutives aux Apports à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié documentant lesdits apports en nature.»

Le Commandité, le Commanditaire et la Société envisagent et acceptent de traiter les apports des actions de PFAB, les parts sociales de PHL, la créance envers PHL et la créance envers EHL comme une transaction remplissant les conditions requises par la Section 351 du U.S. Internal Revenue Code de 1986, tel que modifié, et toutes dispositions applicables en vertu de droit local ou d'état. Après ces Apports, Snack-Foods Holdings C.V., une société de droit néerlandais (Snack-Food Holdings) sera considérée comme directement détenue par la Société (par l'intermédiaire de Meadowlark et Goldfinch) pour les besoins liés à l'imposition sur le revenu en droit fédéral américain et le Commandité, le Commanditaire, la Société et Snack-Food Holdings envisagent de déposer une élection afin de traiter Snack-Food Holdings en tant qu'entité orpheline («check the box») de son bénéficiaire pour les besoins liés à l'imposition sur le revenu en droit fédéral américain (l'Election). En conséquence, le Commandité, le Commanditaire, la Société et Snack-Food Holdings envisagent et acceptent de traiter l'apport des participations dans Meadowlark et Goldfinch et l'Election comme éléments formant une «réorganisation» au sens de la Section 368 du U.S. Internal Revenue Code de 1986, tel que modifié, et toutes dispositions applicables en vertu de droit local ou d'état.

Lesdits Bilan et certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Assemblée décide qu'à la suite des Apports effectués par le Commandité à la Société, les Parts de la Société et les comptes de réserve de capital respectifs sont globalement affectés de la manière suivante:

PepsiCo Group

(i) Dix (10) Parts Ordinaires de Commandité d'une valeur nominale de USD 1 chacune et le compte de réserve de capital des Parts Ordinaires de Commandité pour un montant total de USD 51.454.625;

PepsiCo Middle Eats Investments B.V.

(ii) un million trois (1.000.003) Parts Ordinaires de Commanditaire d'une valeur nominale de USD 1 chacune et le compte de réserve de capital des Parts Ordinaires de Commanditaire pour un montant total de USD 55.756.949.648;

(iii) dix (10) Parts Préférentielles d'une valeur nominale de USD 1 chacune et le compte de réserve de capital des Parts Préférentielles pour un montant total de USD 3.500.000.000,00;

(iv) dix (10) Parts Sans Droit de Vote d'une valeur nominale de USD 1 chacune et le compte de réserve de capital des Parts Sans Droit de Vote pour un montant total de USD 10.000.000,00;

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier la clause 5.1 du Contrat afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million trente-trois dollars américains (USD 1.000.033), représenté par:

a) dix (10) parts ordinaires d'un dollar américain (USD 1) détenues par l'Associé Commandité (les Parts Ordinaires de Commandité); et

b) un million trois (1.000.003) parts ordinaires d'un dollar américain (USD 1) détenues par l'Associé Commanditaire (les Parts Ordinaires de Commanditaire); et

c) dix (10) parts préférentielles d'un dollar américain (USD 1) détenues par l'Associé Commanditaire (les Parts Préférentielles); et

d) dix (10) parts sans droit de vote d'un dollar américain (USD 1) détenues par l'Associé Commanditaire (les Parts Sans Droit de Vote).

Les Parts Ordinaires de Commandité, les Parts Ordinaires de Commanditaire, les Parts Préférentielles et les Parts Sans Droit de Vote sont dénommées les Parts.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autorité à tout administrateur du gérant commandité de la Société, afin de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante, le mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: N. MARCHAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52407. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007263/401.

(120007005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Goodman Cerulean Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 164.846.

—
EXTRAITS

L'adresse professionnelle du conseil de gérance concernant:

Mr Daniel Peeters a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Mr Dominique Prince a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Changement d'adresse concernant l'associé suivant:

Il est noté qu'en date du 1^{er} décembre 2011, Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l.. SICAR a changé d'adresse et se trouve au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mailys Egan

Mandataire

Référence de publication: 2012007664/20.

(120007858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Global Medical Development, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 91.594.

—
L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007677/11.

(120008365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Goodman Cinnamon Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 160.463.

—
EXTRAITS

L'adresse professionnelle du conseil de gérance concernant:

Mr Daniel Peeters a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Mr Dominique Prince a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Changement d'adresse concernant l'associé suivant:

Il est noté qu'en date du 1^{er} décembre 2011, Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l. SICAR a changé d'adresse et se trouve au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mailys Egan

Mandataire

Référence de publication: 2012007665/20.

(120007857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

FR Barra 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 400.559,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.123.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of FR Barra 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.123 (the Company).

The Company has been incorporated on May 7, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on July 1, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1355 (the Articles). The Articles have been amended several times and for the last time on May 26, 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published on September 22, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2245.

THERE APPEARED:

Barra Holdings LP, a limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the offices of Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the registrar of exempted limited partnership of the Cayman Islands under number WK-40504 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, with professional address at L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of ten United States Dollars (USD 10.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of four hundred thousand five hundred forty nine United States Dollars (USD 400,549.-) to four hundred thousand five hundred fifty nine United States Dollars (USD 400,559.-) by way of the issuance of one (1) ordinary share, one (1.-) class A share, one (1) class B share, one (1) class C share, one (1.-) class D share, one (1) class E share, one (1) class F share, one (1) class G share, one (1) class H share, and one (1) class I share having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each;

2. Subscription and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind of:

(a) a receivable in the amount of three million forty nine thousand seven hundred twenty five United States Dollars (USD 3,049,725) which the Undersigned has against the Company (Receivable 1);

(b) a receivable in the amount of one hundred eighty nine million eight hundred ninety one thousand one hundred forty two United States Dollars (USD 189,891,142) which the Undersigned has against the Company (Receivable 2);

(c) a receivable in the amount of thirty one million eight hundred fifty thousand (USD 31,850,000) which the Undersigned has against the Company (Receivable 3);

(d) a receivable in the amount of one hundred four million nine hundred seventy six thousand six hundred forty two United States Dollars (USD 104,976,642) which the Undersigned has against the Company (Receivable 4); and

(e) a receivable in the amount of forty eight million one hundred ninety nine thousand seven hundred forty nine United States dollars (USD 48,199,749) which the Undersigned has against the Company (Receivable 5).

Receivable 1, Receivable 2, Receivable 3, Receivable 4 and Receivable 5, together the Receivables.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, with full power of substitution to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten United States Dollars (USD 10.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of four hundred thousand five hundred forty nine United States Dollars (USD 400,549.-) to four hundred thousand five hundred fifty nine United States Dollars (USD 400,559.-) by way of the issuance of one (1) ordinary share, one (1.-) class A share, one (1) class B share, one (1) class C share, one (1.-) class D share, one (1) class E share, one (1) class F share, one (1) class G share, one (1) class H share, and one (1) class I share having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for one (1) ordinary share, one (1.-) class A share, one (1) class B share, one (1) class C share, one (1.-) class D share, one (1) class E share, one (1) class F share, one (1) class G share, one (1) class H share, and one (1) class I share having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and to pay them up by way of a contribution in kind consisting of:

(a) a receivable in the amount of three million forty nine thousand seven hundred twenty five United States Dollars (USD 3,049,725) which the Undersigned has against the Company (Receivable 1);

(b) a receivable in the amount of one hundred eighty nine million eight hundred ninety one thousand one hundred forty two United States Dollars (USD 189,891,142) which the Undersigned has against the Company (Receivable 2);

(c) a receivable in the amount of thirty one million eight hundred fifty thousand (USD 31,850,000) which the Undersigned has against the Company (Receivable 3);

(d) a receivable in the amount of one hundred four million nine hundred seventy six thousand six hundred forty two United States Dollars (USD 104,976,642) which the Undersigned has against the Company (Receivable 4); and

(e) a receivable in the amount of forty eight million one hundred ninety nine thousand seven hundred forty nine United States dollars (USD 48,199,749) which the Undersigned has against the Company (Receivable 5).

Receivable 1, Receivable 2, Receivable 3, Receivable 4 and Receivable 5, together the Receivables.

The contribution in kind of the Receivables in an aggregate amount of three hundred seventy seven million nine hundred sixty seven thousand two hundred fifty eight United States Dollars (USD 377,967,258.-) shall be allocated as follows:

(i) an amount of ten United States Dollars (USD 10.-) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) an amount of three hundred seventy seven million nine hundred sixty seven thousand two hundred forty eight United States Dollars (USD 377,967,248.) is allocated to the share premium account of the Company

The proof of the ownership and the value of the Receivables has been produced to the undersigned notary through a management certificate issued by the Sole Shareholder stating that:

1. the attached interim accounts of the Company dated 12 December 2011 (the Interim Accounts) show receivables of three hundred seventy seven million nine hundred sixty seven thousand two hundred fifty eight United States Dollars (USD 377,967,258.-) payable by the Company to the Sole Shareholder;

2. the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivables, is solely entitled to the Receivables and possesses the power to dispose of the Receivables;

3. the Receivables are certain and are due and payable by the Company to the Sole Shareholder on their due date without deduction (certaines, liquide et exigible);

4. based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivables contributed to the Company are of at least three hundred seventy seven million nine hundred sixty seven thousand two hundred fifty eight United States Dollars (USD 377,967,258.-) and since the date of the Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

5. the Receivables contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing their value;

6. all formalities in relation to the contribution in kind of the Receivables, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting said contribution in kind; and

7. the Receivables will, upon their contribution to the Company, be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is set at four hundred thousand five hundred fifty-nine United States Dollars (USD 400,559.-) represented by:

- three hundred ninety nine thousand eight hundred and twenty one (399,821) ordinary shares (in case of plurality, the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),
 - eighty-two (82) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share),
 - eighty-two (82) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share),
 - eighty-two (82) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share),
 - eighty-two (82) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share),
 - eighty-two (82) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share),
 - eighty-two (82) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share),
 - eighty-two (82) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share),
 - eighty-two (82) class H shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), and
 - eighty-two (82) class I shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share),
- in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, with full power of substitution to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 8,000.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de FR Barra 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.123 (la Société).

La Société a été constituée le 7 mai 2010, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 1^{er} juillet 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1355 (les Statuts). Les Statuts été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 26 mai 2011 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 22 septembre 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2245.

A COMPARU:

Barra Holdings LP, une société en commandite (limited partnership) constituée et régie par les lois des Îles Caïmans, dont le siège social se situe dans les bureaux de Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, les Îles Caïmans, immatriculée au registre des sociétés en commandite soumises au régime fiscal d'exemption (registrar of exempted limited partnership) des Îles Caïmans sous le numéro WK-40504 (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, de résidence professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix dollars américains (USD 10,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre cent mille cinq cent quarante-neuf dollars américains (USD 400.549,-) à quatre cent mille cinq cent cinquante-neuf dollars américains (USD 400.559,-) par l'émission de une (1) Part Sociale Ordinaire, une (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H et une (1) Part Sociale de Classe I, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

2. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises comme indiqué au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire de:

(a) une créance d'un montant de trois millions quarante neuf mille sept cent vingt cinq dollars américains (USD 3.049.725,-) payable par la Société à l'Associé Unique (la Créance 1);

(b) une créance d'un montant de cent quatre-vingt neuf millions huit cent quatre-vingt-onze mille cent quarante deux dollars américains (USD 189.891.142) payable par la Société à l'Associé Unique (la Créance 2);

(c) une créance d'un montant de trente et un millions huit cent cinquante mille dollars américains (USD 31.850.000) payable par la Société à l'Associé Unique (la Créance 3);

(d) une créance d'un montant de cent quatre millions neuf cent soixante-seize mille six cent quarante-deux dollars américains (USD 104.976.642) payable par la Société à l'Associé Unique (la Créance 4);

(e) une créance d'un montant de quarante-huit millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quarante-neuf dollars américains (USD 48.199.749) payable par la Société à l'Associé Unique (la Créance 5);

La Créance 1, la Créance 2, la Créance 3, la Créance 4 et la Créance 5, forment ensemble les Créances.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance et par conséquent, renonce à tous les droits et formalités de convocation à l'Assemblée dont il bénéficie.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter capital social de la Société d'un montant de dix dollars américains (USD 10,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre cent mille cinq cent quarante-neuf dollars américains (USD 400.549,-) à quatre cent mille cinq cent cinquante-neuf dollars américains (USD 400.559,-) par l'émission de une (1) Part Sociale Ordinaire, une (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H et une (1) Part Sociale de Classe I, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) Part Sociale Ordinaire, une (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H et une (1) Part Sociale de Classe I, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en nature comme suit:

(f) une créance d'un montant de trois millions quarante neuf mille sept cent vingt cinq dollars américains (USD 3.049.725,-) payable par la Société à l'Associé Unique (la Créance 1);

(g) une créance d'un montant de cent quatre-vingt neuf millions huit cent quatre-vingt-onze mille cent quarante deux dollars américains (USD 189.891.142) payable par la Société à l'Associé Unique (la Créance 2);

(h) une créance d'un montant de trente et un millions huit cent cinquante mille dollars américains (USD 31.850.000) payable par la Société à l'Associé Unique (la Créance 3);

(i) une créance d'un montant de cent quatre millions neuf cent soixante-seize mille six cent quarante-deux dollars américains (USD 104.976.642) payable par la Société à l'Associé Unique (la Créance 4);

(j) une créance d'un montant de quarante-huit millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quarante-neuf dollars américains (USD 48.199.749) payable par la Société à l'Associé Unique (la Créance 5);

La Créance 1, la Créance 2, la Créance 3, la Créance 4 et la Créance 5, forment ensemble les Créances.

L'apport en nature des Créances, d'un montant total de trois cent soixante-dix-sept millions neuf cent soixante-sept mille deux cent cinquante-huit dollars américains (USD 377.967.258,-) sera attribué de la manière suivante:

(i) un montant de dix dollars américains (USD 10,-) sont affectés au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de trois cent soixante-dix-sept millions neuf cent soixante-sept mille deux cent quarante-huit dollars américains (USD 377.967.248,-) sont affectés au compte de prime d'émission de la Société.

La propriété et la valeur des Créances a été certifiée au notaire instrumentant aux moyens d'une attestation délivrée par l'Associé Unique, dont le contenu est le suivant:

1. les comptes intermédiaires de la Société joints, datés du 12 décembre 2011 (les Comptes Intérimaires) montrent des créances d'un montant de trois cent soixante-dix-sept millions neuf cent soixante-sept mille deux cent cinquante-huit dollars américains (USD 377.967.258,-) dues par la Société à l'Associé Unique;

2. l'Associé Unique est le propriétaire des Créances, et le seul ayant-droit aux Créances et possède le droit de disposer des Créances;

3. les Créances sont certaines, liquides, exigibles et dues par la Société à l'Associé Unique aux dates de maturité sans déduction;

4. se basant sur des principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, les Créances apportées à la Société sont évaluées à au moins trois cent soixante-dix-sept millions neuf cent soixante-sept mille deux cent cinquante-huit dollars américains (USD 377.967.258,-) et depuis les Comptes Intérimaires, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié l'apport fait à la Société;

5. les Créances apportées à la Société sont librement cessibles par l'Associé Unique à la Société et ne sont pas assujetties à des restrictions quelconques ou grevées d'un gage quelconque ou d'une sûreté qui limiterait leur cessibilité ou réduit leur valeur; et

6. toutes les formalités requises dans le cadre de l'apport en nature des Créances ont été ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature; et

7. dès contribution des Créances à la Société, les Créances seront éteintes par voie de confusion pour les besoins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

Ledit certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social de la Société est fixé à quatre cent mille cinq cent cinquante-neuf dollars américains (USD 400.559,-) représenté par:

- trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent vingt et une (399.821) parts sociales ordinaires (en cas de pluralité, la Classe de Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Classe de Part Sociale Ordinaire),
- quatre-vingt-deux (82) parts sociales de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A),
- quatre-vingt-deux (82) parts sociales de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B),
- quatre-vingt-deux (82) parts sociales de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C),
- quatre-vingt-deux (82) parts sociales de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D),
- quatre-vingt-deux (82) parts sociales de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et individuellement, une Part Sociale de Classe E),
- quatre-vingt-deux (82) parts sociales de classe F (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F et individuellement, une Part Sociale de Classe F),
- quatre-vingt-deux (82) parts sociales de classe G (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et individuellement, une Part Sociale de Classe G),
- quatre-vingt-deux (82) parts sociales de classe H (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et individuellement, une Part Sociale de Classe H), et
- quatre-vingt-deux (82) parts sociales de classe I (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe I et individuellement, une Part Sociale de Classe I),

sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est estimé à environ EUR 8.000.-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite à la partie comparante, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56995. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007654/304.

(120007825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Garage Grasges S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9230 Diekirch, 36, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 91.872.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012007668/10.

(120008173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Window of Europe AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 136.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012009893/10.

(120010900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Woodward International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 144.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009898/10.

(120010605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

GELF Groblehna (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 136.018.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GELF Groblehna (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012007669/12.

(120008390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

GELF Haiger 1 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 136.019.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GELF Haiger 1 (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012007670/12.

(120008393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.
